

L'objectif principal de la Garde côtière du Canada est la sécurité en mer. Elle doit donc s'assurer que les navires peuvent naviguer dans les eaux canadiennes sans danger, que tous les navires canadiens et les navires empruntant les eaux canadiennes sont dans un bon état de navigabilité, et qu'un contrôle approprié s'exerce sur les navires en eaux canadiennes. Elle dispose pour l'exécution de ce mandat de pouvoirs statutaires qui lui sont dévolus aux termes de la Loi sur la marine marchande du Canada. Un nouveau projet de Code maritime devrait couvrir tous les aspects de la navigation et du commerce maritime, notamment l'appartenance et l'immatriculation des navires, les droits contractuels des équipages, les conditions de service et le transport des marchandises.

La Garde côtière élabore des normes pour la conception et la construction des navires ainsi que des machines, matériels et installations dont ils sont équipés, et elle veille à ce que les règlements soient respectés par les constructeurs et les exploitants. Elle établit également des normes nationales pour ce qui concerne l'embarquement, le débarquement et l'arrimage des cargaisons, la sécurité des méthodes de travail sur les navires, l'effectif, les qualifications, et l'attestation de compétence du personnel maritime, la discipline à bord des navires, les communications passerelle-à-passerelle entre navires, la sécurité des méthodes de navigation et d'exploitation. Elle administre l'immatriculation des navires et l'attribution des permis aux petits bâtiments, et protège les intérêts des propriétaires de navires naufragés et de leurs cargaisons.

La Garde côtière a encore pour fonction de réduire au minimum la pollution attribuable aux navires, en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada et des articles pertinents de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques.

Pour que les navires puissent circuler dans les eaux canadiennes sans risques et pour permettre d'assurer une surveillance adéquate, la Garde côtière fournit des systèmes d'aides à la navigation, qui s'améliorent constamment, entre autres de nouveaux genres de bouées, de réflecteurs radar, et des chenaux spécialement balisés pour l'accès aux ports en eau profonde.

Les 54 stations de radio de la Garde côtière sont reliées par des lignes terrestres de téléphone et de télex. Elles assurent 24 heures sur 24 des communications d'ordre sécuritaire et d'ordre commercial entre la terre et les navires et diffusent à horaire fixe des bulletins météorologiques et des informations intéressant la navigation. Dans certains secteurs, particulièrement dans les ports d'activité intense, ce réseau est doublé de systèmes locaux qui surveillent les mouvements des navires.

La flotte de la Garde côtière comprend des brise-glace, des baliseurs et des ravitailleurs, des navires de recherche et de sauvetage, des navires spécialisés dans l'entretien des chenaux ou des câbles sous-marins et des navires à fonction météorologique, ainsi que des hélicoptères et des avions à voilure fixe.

En moyenne, plus de 1,700 navires par an bénéficient des services de brise-glace, seuls ou en groupe, ou reçoivent des instructions pour traverser les glaces. Depuis 1970, les ports situés dans le golfe du Saint-Laurent et sur le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal sont accessibles toute l'année. Pendant l'été, certains brise-glace participent aux opérations annuelles de ravitaillement dans l'Arctique. Ils escortent une flotte de navires affrétée par le gouvernement pour livrer des produits pétroliers et des marchandises sèches telles que des fournitures de construction, des aliments, des vêtements, des meubles et autres produits essentiels aux résidents des localités éloignées et des installations militaires.

D'autres navires de la Garde côtière sont affectés à des opérations spécialisées. Sur la côte est, le *Jean Cabot*, câblé de pose et d'entretien, soutient les services de communications par câble transatlantiques. Au large de la côte ouest, les navires *Vancouver* et *Quadra* travaillent par rotation à une station météorologique en mer et transmettent aux météorologistes internationaux les observations dont ils ont besoin. Pendant l'été, le *Narwahl* participe aux levés hydrographiques et océanographiques dans la baie d'Hudson, et le brise-glace *Labrador*, lorsqu'il en a le loisir, travaille à d'autres levés dans l'extrême Arctique. Le *John A. Macdonald* a été affrété à la Dome Petroleum pour fournir des services de brise-glace à la flotte de forage de la compagnie dans la mer de Beaufort.